

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : **Saint-Martin perd son calme : Problèmes d'insalubrité et d'encadrement sécuritaire à la rue Saint-Martin**
Initiant-e(-s) : Coralie Dumoulin (PLR)

La situation dans le quartier de la rue Saint-Martin s'est sensiblement dégradée ces derniers mois. Les habitants, commerçants et travailleurs fréquentant le secteur, notamment autour du pont Bessières et du parc pour enfants, font état de problèmes d'insalubrité récurrents et d'un manque de réactivité face à certaines situations dangereuses.

La présence prolongée de débris de verre consécutifs à la dégradation d'une barrière de sécurité non réparée depuis plusieurs mois illustre le risque concret pour la sécurité publique.

Ces éléments justifient une interpellation urgente, afin que la Municipalité apporte rapidement des réponses et des mesures correctrices pour rétablir la propreté, le calme et la sécurité dans ce quartier particulièrement exposé.

Depuis plusieurs mois, de nombreux habitants, commerçants et usagers du quartier de la rue Saint-Martin expriment une inquiétude croissante face à la dégradation des conditions de sécurité et de salubrité publiques. Le quartier, jadis perçu comme un havre de calme au cœur de la ville, traverse aujourd'hui une véritable tempête de tensions sociales et urbaines.

La concentration dans ce périmètre de plusieurs structures d'accueil et d'aide sociale – notamment la Soupe populaire, l'Étape, l'Espace Saint-Martin et le Point d'appui – semble générer des nuisances importantes : attroupements, comportements agressifs, consommation de stupéfiants ou d'alcool sur la voie publique, déchets, insalubrité, et sentiment d'insécurité permanent.

S'il est évident que les missions sociales de ces institutions sont essentielles, il appartient toutefois à la Municipalité de garantir un équilibre entre l'aide aux personnes en difficulté et la préservation du calme et de la qualité de vie des habitants du quartier.

Par ailleurs, un incident survenu en juin de cette année soulève des inquiétudes supplémentaires : une barrière en verre installée sur le toit du bâtiment sis au 7 rue Saint-Martin, donnant sur le pont Bessières et à proximité immédiate d'un parc pour enfants, a été arrachée et n'a toujours pas été réparée. Des fragments de verre subsistent dans les plates-bandes, heureusement séparées du parc par une barrière de protection. Cette situation, à l'image du quartier, appelle de toute urgence un retour à la sérénité et à la sécurité.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment les usagers des structures Soupe populaire, Etape, Espace Saint-Martin et Point d'appui peuvent-ils être caractérisés ? provenance cantonale / intercantonale ou internationale, domicile, respectivement ancien domicile? Y'a-t-il des critères d'accessibilités

Conseil communal de Lausanne

et si oui, lesquels ?

2. Quelles sont les règles internes applicables à la Soupe populaire, à l'Étape, à l'Espace Saint-Martin et au Point d'appui en matière de gestion du voisinage, de prévention des comportements violents ou inappropriés et de maintien de la propreté aux abords ?
 3. Combien d'interventions ont été effectuées par les services de sécurité internes ou agents de sécurité privés mandatés par les organismes (Soupe populaire, Étape, Espace Saint-Martin, Point d'appui) pour des situations de mise en danger d'autrui ou de soi-même, de violence, ou d'état de crise nécessitant une intervention rapide ? Comment sont-elles répertoriées ? Dans combien de cas la police est-elle intervenue ?
 4. Ces données sont-elles communiquées régulièrement à la Ville et intégrées à l'évaluation globale de la situation sécuritaire du quartier, afin de mesurer si le calme revient ou si la tempête persiste ?
 6. En cas de non-respects des règles, ces organismes peuvent-ils appliquer des sanctions ; si oui lesquelles ? Une exclusion temporaire/permanente pourrait-elle être envisagée ?
 7. Ces organismes font-ils l'objet d'un suivi régulier ou d'un contrôle de conformité par la Ville, notamment en ce qui concerne la sécurité, l'hygiène et la gestion des situations de crise ?
 8. Existe-t-il un mécanisme de coordination entre ces structures et avec les services municipaux (police, propreté, cohésion sociale) pour prévenir les dérives et ramener le calme durablement dans le quartier ?
 9. Qui est responsable de la réparation de la barrière en verre du toit du bâtiment sis au 7 rue Saint-Martin (propriétaire privé, copropriété, Ville, ou autre entité) ?
 - 9.1. Si la responsabilité incombe à la Ville, quand des travaux sont-ils prévus ?
 - 9.2. Si la responsabilité incombe à un propriétaire privé, la Ville a-t-elle pris contact avec ce dernier afin de s'assurer que les travaux de réparation soient effectués dans les plus brefs délais ?
 - 9.3. En attendant la remise en état, quelles mesures de sécurité temporaires ont été prises pour éviter tout risque pour les enfants et les passants fréquentant le parc et le secteur du pont Bessières ?
 10. Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle mettre en œuvre à court et moyen terme pour améliorer la situation dans le quartier, tant du point de vue de la sécurité que de la salubrité publique ?
 12. Envisage-t-elle une évaluation globale de l'impact de la concentration de ces structures dans un périmètre aussi restreint, et une éventuelle redistribution plus équilibrée des services d'aide dans d'autres quartiers de la ville, afin que Saint-Martin retrouve enfin son calme ?
 13. La Municipalité estime-t-elle que la situation à Saint-Martin est-elle corrélée, pour partie, avec la situation à la Riponne et aux abords de l'ECS ? Quelles sont les mesures qui vont être prises pour répondre notamment aux attentes des habitants et commerçants, y compris celles revendiquées par le collectif récemment créé « Ma Riponne va cracker » ?
-

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 4 novembre 2025
DUMOULIN

Mme Coralie

Signataire(s) :

O. Bloch

Handwritten signature in blue ink

Handwritten signature in black ink

Handwritten signature in black ink
17/11/2025

Handwritten signature in black ink

Handwritten signature in black ink

Handwritten signature in blue ink

Handwritten signature in blue ink

Handwritten signature in black ink

Handwritten signature in black ink

Handwritten signature in black ink